

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enrégistrement:
17 Mai 2018	18 May 2018	F. 974.12, P. 00 210

2 jeeniiji dijorio			<u>ព្រៃព្រះទៅ(=()</u> ្រះ	
2.1 Personne physique			, in	Secretary and Secretary
Nom	Prénor	Ü		
2.2 Personne morale		managed to see that I have a	(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	
Dénomination ou raison sociale	COMMUNE DE SAINT P	The second secon	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	3
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	MR LE MAIRE MICHEL FO	ONTAINE		**
RCS / SIRET 2 1 9 7 4 0 1	6 4 0 0 0 0 1 3	Forme juridique		2.00
			ş ³	9
Joigne	ez à votre demande l'an	nexe obligatoire n°1	3	
Executed in the second of the	modeschiloendheetschilo stenoentententoldtenilo	Control of the contro	oviceolical subin	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du p (Préciser les éventuelles ru	rojet au regard des sei ibriques issues d'autre	ulls et critères de le s nomenclatures (l	a catégorie ICPE, IOTA, etc.)
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.				
d) Autres équipements sportifs ou de				
loisirs et aménagements associés.				
•				i
g Spring a grant or ex-			r	
	នៃ ទោចមាជាជាមេនេះខ្មែរម	olegologoten e		

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

- 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
- -Sur l'ensemble du site il sera prévu des travaux de maintenance ou de réparation de l'existant.
- -De plus, il sera prévu:

*la rénovation de l'ensemble des jeux d'eau existant en le réhabilitant à destination d'un public adolescent et la création d'un nouvel espace de jeux d'eau pour un public jeune. Cette rénovation consistera en la démolition du dallage existant pour en créer un nouveau, comprenant la pose d'un nouveau revêtement de sol amortissant et le remplacement des appareillages.

*la création d'un nouvel ensemble de jeux d'eau à destination un public jeune. Un terrassement de cette zone sera fait pour la création d'un dallage, la pose d'un revêtement de sol amortissant et la pose d'appareillages.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les travaux initiaux du jardin de la plage datent de plus de 12 ans. Aujourd'hui, le site est vieillissant, dégradé par endroits et particulièrement le jeu d'eau existant. L'objectif est de premièrement, rénover l'espace de jeux existant devenu obsolète et de permettre de proposer deux espaces de jeux d'eau destinés à des publics d'âges différents, créant ainsi plus de sécurité et répondant aux besoins des utilisateurs sur un site très fréquentés. Deuxièmement, les jeux d'eau seront équipés d'un système de traitement d'eau en circuit fermé, contrairement au système d'eau actuel qui utilise l'eau potable à perte.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus englobent la maintenance et la réparation de l'ensemble du site pour une durée de 4 mois et seront séquencés en 3 phases.

La première phase consistera en la dépose des appareillages existants, la démolition du dallage existant et du terrassement pour le nouvel espace de jeux. La deuxième phase consiste en la réalisation d'un dallage et la pose des réseaux pour les appareils de jeux d'eau et la création du local technique pour le système de traitement de l'eau. Enfin, la troisième phase permettra la réalisation de la couche de finition du sol par un revêtement amortissant et la pose des nouveaux appareils de jeux d'eau.

A ces travaux ci-avant exposés seront prévus les travaux de maintenance et de réparation devenus nécessaire pour maintenir le site ouvert au public tel que reprise des sols abîmés, des éclairages défaillants, la reprise des cheminement en bois détériorée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en service d'un plus grand espace de jeux restera similaire au fonctionnement actuel. La valeur ajoutée de cette installation est le système traitement de l'eau en circuit fermé qui permettra une économie de consommation de l'eau potable.

La décision de l'autorité Nous avons consulté in Délibération en date du demande de l'ouverture d La date exacte d'obtentic dossier vous a été transm Le projet a été soumis à en eau des jeux d'eau. Un Nous avons sollicité les s	environnementale devra être jointe tialement vos services concernant 10 décembre 2002 affaire au consume enquête publique auprès de Mon des autorisations après enquêtes is et une autorisation de vos services une demande de permis de construir avis favorable nous a été transmis le ervices de la DEAL par courrier en cis technique sur les aspects "loi sur les technique sur les aspects "loi sur les services de la DEAL par courrier en cis technique sur les aspects "loi sur les aspects" "loi sur les aspects "loi sur les aspects" "loi sur les aspects "loi	e au(x) dossier(s) d'autorisation la "loi sur l'eau" et sur "l'im seil municipal de la ville n°20 nsieur le Préfet de la Réunion. publiques n'a pas été retrouvée s s'en est suivie. le pour le local technique afin de le 18 juillet 2017. date 21/02/2018 concernant le p	n(s). pact environnementale" en 2002 1967, validant l'étude d'impact el e dans nos archives, cependant un e recevoir le système de traitement projet de rénovation du jardin de la
sin'			er en
4.5 Dimensions et caracté	ristiques du projet et superficie global Grandeurs caractéristiques	le de l'opération - préciser les un	ités de mesure utilisées Valeur(s)
4.6 Localisation du proje Adresse et commu d'implantation Site du jardin de la plage le front de mer de la con SAINT-PIERRE Boulevard HUBERT DELIS	Coordonnées géog e situé sur nmune de et c), 7°a), b) 9°a), b 10°, 11°a) b), 12°, 13° 28°, 43° a) b), 12°, 13°	5° a), 6° a), b) b),c),d), , 22°, 32°, 34°, annexe a code de Long ° '_ Long ° '_	8"SD Lat. 5 6 ° 2 8' 2 0" EST
4.7 S'agit-il d'une modific 4.7.1 Si oui, cette ir environnementale ? 4.7.2 Si oul, décrivez s différentes composar	ommairement les	v d'un ouvrage existant ?	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

	V, i		nvilonnaneniale: Slavonekalinjalanialionenvikaalee: H
instructeurs, et vous référer no direction régionale.	otamm	nent a	pour remplir le tableau ci-dessous vous pouvez vous rapprocher des services l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque
Le site internet du ministère e cas par cas, la liste des sites in	n chai teinet	rge de où trou	l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de uver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-ii :	Oul	Non	Lequel/Laquelle?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		J	
En zone de montagne ?		7	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		7	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	Z		COMMUNE DE SAINT-PIERRE
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		7	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	7		Le site est proche d'un bien inscrit à l'inventaire du patrimoine tel que la « cheminé Isautier » du conservatoire régionale et le « bassin radoub »
Dans une zone			

humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques	Ŋ		- PPRM approuvé inondation mouvement de terrain du 1e Avril 2016. - PPRL prescrit	The same of the sa
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	and the same of th			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		Ū		
Dans une zone de répartition des eaux ?		7		
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale	And the state of t	7		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Dans un site inscrit ?		Ŋ		
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?	
D'un site Natura 2000 ?				
D'un site classé ?			Nous n'avons pas d'information sur ce point.	-

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Qui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements V d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? - Traitement des eaux des jeux d'eau en circuit fermé Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications V prévisibles des másses d'eau souterraines? Ressources Lors de terrassement de la création de la nouvelle zone de jeux d'eau, il est prévu un excédent de terre végétale de faible importance. V Est-il excédentaire en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les V ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la V biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir V un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		7	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		7	
	Est-il concerné par des fisques technologiques ?		\(\sqrt{1}\)	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	Z		Proche de la limite du trait de côte.
ida ili. • ili. • ili.	Engendre-t-il des risqués sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		7 7	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	Z		En phase chantier: déplacements d'engins de terrassement et de démolition de faible importance avec une possibilité de pollution (huile de moteur ou hydraulique) En phase d'exploitation: déplacements du public utilisant le site.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	7		Cet espace de loisir crée des nuisances sonores liées à l'usage de l'équipement en fonctionnement normale. Cet espace se situe à proximité d'une voie à trafic routier (boulevard Hubert Delisle).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		Z Z	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		7 7	
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			Remplacement des mats lumineux corrodés par des nouveaux mats à éclairage LED.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		Z	
,	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oul, dans quel milieu ?	7		Des rejets sont possibles dans le cas de l'assimilation de l'eau pluviale dans le circuit fermé de traitement d'eau des jeux. Le trop plein sera rejeté dans le Réseau de la ville d'Eaux Usées.
	Engendre-t-il des effluents ?		7	
elic (A gyl) N	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		7	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Z		
		Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	7		Modification d'un espace vert en un espace de loisir aménagé.
	6.2 Les incide	nces du projet Identif	ées au	6.1 sc	nt-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	approuvés Oui	Non Si oui, décri	ina los	 au olloc	
		14011 31 001, decil	/ C Z 1 C 3 (40elles	•
1 1					
21 g					
#/ !!					
:					
1					
1					
	:				
		ante de la companya della companya della companya de la companya della companya d			
17	6.3 Les incide				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de naturé fransfrontière ?
4	Oui	Non Si oui, décr	ivez le:	squels	
÷	ï.	r			
	114	*			
, dig					,
. 19					
1					

Tex:	né	1 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joi le annexe traitant de ces éléments) :	
The state of the s			
r'i			
See Cales		emporer of the control of the contro	<u>.</u>
to the contract of the contrac		regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluațion vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
14 · · · · · ·	8.	1 Annexes obligatoires Objet	, to the second
A	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
77	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage laintain ;	X
3	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	M
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux '5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	
, '			

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pélitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

amorak aliengahk

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

 $\overline{\lambda}$

Falt à

Sount Presse

le, 16/05/30/18

Signature



Pour le Maire et par Délégation

Le ler Adjoint, Stéphano DIJOUX